

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°039/98/AN du 30 juillet 1998 portant réglementation des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°99-051/PRES/PM/MEF du 05 mars 1999 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère administratif ;
- VU le Décret n°2000-467/PRES/PM/MS/MEF du 6 octobre 2000 portant approbation des statuts de l'Ecole Nationale de Santé Publique ;
- Sur Rapport du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 avril 2001 ;

*Visa CR N° 2810  
07 - 05 - 2001*

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont nommées administrateurs au Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), les personnes dont les noms suivent :

**Administrateurs représentant l'Etat**

**Au titre du Ministère de la Santé**

- Monsieur Ambroise Wendnongué TIEMTORE, Mle 10 728 M, Médecin de santé publique ;
- Monsieur Sié Roger HIEN, Mle 14 754, Médecin de santé publique.

**Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances**

- Monsieur Kassoum TRAORE, Mle 24 961 T, Inspecteur des Impôts.

Au titre du Ministère de la Fonction Publique et du Développement Institutionnel

- Monsieur Emmanuel OUEDRAOGO, Mle 13 556 M, Administrateur civil.

Au titre du Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique

- Monsieur Ludovic KAM, Mle 12 233, Pédiatre.

Au titre du Ministère des Ressources Animales

- Monsieur Mahamadou Serge SALAMBERE, Mle 15 972 V, Vétérinaire.

Au titre du Ministère de l'Action Sociale et de la Famille

- Madame Honorine Félicité OUEDRAOGO, Mle 17 399 J, Administrateur des affaires sociales.

**Représentant les Travailleurs de l'ENSP**

- Monsieur K. Joanny KOUMSONGO, Mle 10 686 C, Attaché de santé en chirurgie.

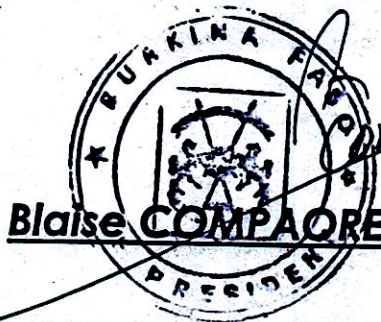
**Représentant les Elèves de l'ENSP**

- le Délégué général des élèves de l'ENSP.

**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de Santé et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 25 avril 2001.



Le Premier Ministre

Paramanga Ernest YONLI

Le Ministre de Santé

Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA

Pour le Ministre de l'Economie  
et des Finances et par délégation,  
le Ministre délégué chargé du  
Développement Economique

Anne KONATE



**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de la santé, le Ministre de l'économie et des finances, et le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 31 décembre 2001



Le Premier Ministre

**Paramanga Ernest YONLI**

Le Ministre de la santé

**Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA**

Pour le Ministre de l'économie et des finances et par délégation, le Ministre délégué chargé des finances et du budget

**Jean-Baptiste COMPAORE**

Le Ministre de l'administration territoriale et de la décentralisation

**Bernard T. NABARE**